

◆ POLITIQUE**Pas d'Orange bleue
à la Fédération**

La répartition des 19 mandats parlementaires dévolus à des élus bruxellois au parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles est fixée : il y aura 6 PS, 5 MR, 3 FDF, 3 cdH, et 2 Ecolo. Complétée par l'ensemble des députés wallons, l'assemblée comptera donc 36 élus PS (30 + 6) ; 30 MR (25 + 5) ; 3 FDF (0 + 3) ; 16 cdH (13 + 3) ; 6 Ecolo (4 + 2) ; 2 PTB (2 + 0) ; 1 PP (1 + 0). Une majorité « orange bleue » pure (cf. ci-contre) y sera donc impossible.